

Zemmour répond au CSA après avoir été relaxé

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 8 septembre 2021

CENSURE : LE CSA PREND DésORMAIS LE RELAIS DES JUGES.

Relaxé à 16 heures par la justice pour un énorme procès politique, j'ai la joie d'apprendre à 19 heures qu'on essaie de me faire taire par un autre moyen. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a donc rendu publique ce 8 septembre une étrange « expertise juridique » aux termes de laquelle je serais devenu une « personnalité politique » méritant que mon temps de parole dans les médias soit décompté.

Je dois avouer qu'après les menaces du gouvernement à mots à peine couverts depuis des semaines, cette décision ne m'étonne guère. Pourtant, cette intimidation porte atteinte à l'exercice de mon métier, et, pire, au principe de pluralisme des idées et de l'expression, que le CSA est justement censé assurer sur les antennes de radios et les chaînes de télévision.

Comme éditorialiste, j'ai toujours pris des positions d'ordre politique – et dans la profession, je suis loin d'être le seul ! Je dispose, en cette qualité, de la carte de presse n°57111, qui protège ma liberté d'opinion et d'expression en toutes circonstances.

A l'inverse, le CSA n'a ni le droit ni la légitimité de juger de l'opinion des gens, et a fortiori de celle des journalistes, dont les droits sont garantis par la Loi de notre République. Le président du CSA le disait pourtant fort jurement dans le *Figaro*, le 27 janvier dernier : « La réponse est donc très claire : le CSA ne décomptera pas le temps de parole des chroniqueurs dans celui des partis politiques. Ce n'est pas le rôle qui lui est assigné par la loi audiovisuelle de 1986. »

Ce soir, le CSA a trahi sa mission et révélé sa partialité idéologique : il suffit de regarder dans le détail les parcours des membres qui le composent pour s'en convaincre ! J'aurais tant aimé que les institutions de mon pays cessent de s'attaquer toujours aux mêmes et pensent, enfin, à l'intérêt général.

Pour ma part, je ne me tairai pas.

Eric Zemmour

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 09 septembre 2021

Source [Le Salon Beige] En première instance, le chroniqueur [avait été condamné](#) à une peine de 10.000 euros d'amende. La cour d'appel de Paris a relaxé mercredi Eric Zemmour, qui était poursuivi pour injure et provocation à la haine après une diatribe contre l'islam et l'immigration prononcée en 2019 lors de la convention de la droite à Paris.

Voici des extraits de ce que l'on peut dire :

« En France, comme dans toute l'Europe, tous nos problèmes sont aggravés par l'immigration, école, logement, chômage, déficits sociaux, ordre public, prisons (...) et tous nos problèmes aggravés par l'immigration sont aggravés par l'islam. C'est la double peine. »

« Dans la rue, les femmes voilées et les hommes en djellabas sont une propagande par le fait. Une islamisation de la rue, comme les uniformes d'une armée d'occupation rappellent aux vaincus leur soumission. Au triptyque d'antan "immigration, intégration, assimilation", s'est substitué "invasion, colonisation, occupation". »

« La question qui se pose à nous est la suivante : les jeunes Français vont-ils accepter de vivre en minorité sur la terre de leurs ancêtres ? »

Néanmoins, le CSA a pris le relais de la persécution.